



Paris, le 21 juin 2017

## Festivals de l'été : pas de répit pour vos oreilles

Avec l'été s'ouvre la saison des festivals qui débute par la traditionnelle fête de la musique.

C'est aussi l'occasion d'informer le public - en particulier le jeune public, féru de ces événements, sur les risques auditifs encourus, notamment dans les concerts de musique amplifiée.

L'audition résulte du couple oreille-cerveau. L'oreille capte les ondes sonores et transmet les vibrations jusqu'à la cochlée. Les cellules ciliées les transforment en signaux électriques transmis jusqu'au cerveau par le nerf auditif. C'est à ce niveau que les sons sont traités, interprétés et mémorisés.

L'oreille humaine capte des intensités de son comprises entre 0 et 120 db, niveau à partir duquel les structures de l'oreille interne peuvent être endommagées. Des niveaux sonores très élevés peuvent ainsi détruire de façon irrémédiable les cellules ciliées et altérer les fibres nerveuses auditives, provoquant un déficit auditif irrémédiable.

Il existe cependant une grande variabilité de tolérance individuelle face au bruit, certains gènes semblent notamment influencer sur la sensibilité au traumatisme sonore.

C'est pourquoi il est fortement conseillé de porter des bouchons d'oreilles et de limiter le temps d'exposition aux fortes intensités de son.

Mobilisés sur le sujet, les chercheurs Inserm sont disponibles pour répondre à vos questions.

### Contact chercheurs

#### Jean-Luc Puel

Directeur de recherche Inserm

Unité Inserm 1051 Institut de Neurosciences de Montpellier «Déficits sensoriels et moteurs »

+33 (0)4 99 63 60 09

Jean-luc.puel@inserm.fr

### Contact presse

+33 1 44 23 60 97

[presse@inserm.fr](mailto:presse@inserm.fr)